

VIEILLESSE APPARENTE

| | |
|-------------|------------------|
| Incantation | 1 action simple |
| Composantes | V, G |
| Portée | contact |
| Zone/Cible | créature touchée |
| Durée | 1 heure/niveau |
| JS | Vigueur, annule |
| RM | oui |

Le personnage vieillit sa cible. Il choisit de combien d'années il veut la vieillir (par exemple « vieillir de 10 ans » ou « devenir un adulte »). Il ne peut pas changer les détails de l'apparence de la cible en dehors de ceux liés à l'âge (les cheveux de la cible pourraient par exemple virer au gris). Ce sort permet aux enfants d'un type de créatures qui sont de taille M ou moins lorsqu'ils sont matures de grandir d'une catégorie de taille, comme les adultes de ce type de créature, mais l'âge choisi ne peut pas modifier autrement la taille de la cible. Un changement de taille ne modifie pas les valeurs de caractéristique de la cible, et ce sort ne change pas les modifications des valeurs de caractéristiques et autres changements liés à l'âge, comme les catégories d'âge des dragons ou les métamorphoses naturelles.

Vieillesse apparente et jeunesse apparente se contre et se dissipe mutuellement.